

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRISTAGE



ARRISTAGE est un concours organisé par SYNTHÈSE-Pôle Image Québec, organisme de maillage entre le milieu de l'enseignement supérieur et les entreprises en créativité numérique – jeu vidéo, effets visuels, animation et expériences immersives – du Québec.

ARRISTAGE poursuit deux objectifs :

1. Encourager les étudiantes en cours ou en fin de diplomation à faire un stage en entreprise d'une durée de 4 à 12 semaines entre juin et fin août 2022.
2. Permettre aux entreprises de contribuer à la formation de la main d'œuvre dans ces secteurs et potentiellement identifier des futures employées.

5.1. ADMISSIBILITÉ DES STAGIAIRES

- a) Le ou la postulante doit être inscrite à un programme d'études en création numérique dans un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec ou avoir complété dans l'année son diplôme dans l'un des programmes ciblés par SYNTHÈSE. Une preuve d'inscription de l'établissement devra être fournie (ex : facture, bulletin de notes...);

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRISTAGE



- b) Avoir la citoyenneté ou la résidence permanente canadienne, ou avoir un visa étudiant, ou avoir la qualité de réfugiée au titre de la loi;
- c) Être légalement autorisée à travailler au Canada en vertu des lois et des règlements de la province ou du territoire où il ou elle réside.

* Liste des programmes ciblés :

Pour l'année 2022, le concours ARRISTAGE est réservé exclusivement aux étudiantes inscrites dans un programme d'études, d'une institution publique au Québec, soit en création numérique (ex. jeu vidéo, animation 2D-3D, synthèse d'images, effets visuels, médias interactifs, design numérique, postproduction) ou en intégration multimédia.

Les programmes d'études acceptés sont :

- DEC, Baccalauréat (fin 2e ou 3e année)
- DESS, Maîtrise

Veuillez noter que les programmes d'AEC NE SONT PAS acceptés.

5.2. ADMISSIONNÉ DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

- a) L'entreprise doit être une entreprise ou une organisation à but lucratif ou non, enregistrée au Québec ou au Canada;

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRISTAGE



- b) L'entreprise doit se conformer à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux sur les droits de l'homme, sur les normes du travail applicables et sur la santé et la sécurité au travail;
- c) L'entreprise doit s'assurer que le ou la stagiaire reçoit tout renseignement pertinent en lien avec les fonctions qui lui seront attribuées ainsi que l'équipement nécessaire à son travail;
- d) Afin de valoriser l'obtention de diplômes, l'entreprise doit s'assurer qu'aucun·e stagiaire ne sera recruté·e à temps plein au terme de son stage avant l'obtention de son diplôme.

5.3 RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

- a) L'entreprise doit rémunérer l'étudiant·e pendant toute la durée de son stage, selon les mêmes dispositions que ses employé·es réguliers (mêmes périodes de paie, incluant les déductions courantes offertes par l'entreprise);
- b) Les entreprises de petite taille - **20 employé·es et moins** à temps plein - sont admissibles à recevoir un soutien financier octroyé par SYNTHÈSE afin de rémunérer les stagiaires.

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRiSTAGE



Pour bénéficier de ce soutien, les entreprises doivent soumettre une demande **au plus tard le 6 mai 2022 à 23h59** à arrimage@polesynthese.com en incluant les éléments suivants :

1. La description de l'entreprise, : date de création, secteur d'activité, mission, forme juridique, adresse, nombre d'employées, nom de la personne responsable;
2. La nature du ou des stages proposés et les compétences recherchées, le nombre de stagiaires demandés, les dates de stages prévues, les postes à combler avec une brève description. Si possible, la liste des outils logiciels utilisés et les compétences recherchées.

Le soutien financier est de **18 \$ de l'heure jusqu'à concurrence de 10 000\$ par stagiaire**. Deux stagiaires maximum peuvent être financés au sein d'une même entreprise.

Il est précisé que l'entreprise devra fournir une copie du contrat signée avec la ou le stagiaire. Au besoin, un modèle de contrat est proposé à la page 21 du *Fascicule [aide-mémoire pour les employeurs - Accueil et intégration des stagiaires](#)*, réalisé par l'AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi.

Une responsable de SYNTHÈSE effectuera un suivi pour l'approbation de la demande de soutien financier et l'entente pour les modalités de paiement.

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRiSTAGE



LES ÉTAPES DU CONCOURS ARR/STAGE

Mai à juin 2022

6 mai 2022 à 23h59

1. Les entreprises participantes proposent leur offre de stage au plus tard le **6 mai 2022 à 23h59**, par courriel à arrimage@polesynthese.com
2. Les étudiant-es postulent pour un stage et soumettent un dossier avant le **6 mai 2022 à 23h59**, par courriel à arrimage@polesynthese.com comprenant les éléments suivants :
 - a. Le formulaire d'inscription et une preuve d'inscription dans un programme d'études supérieures ciblé par le concours (voir page 2 pour la liste des programmes);
 - b. Une vidéo de présentation de 2 minutes;
 - c. Le Curriculum Vitae;
 - d. Le portfolio en ligne.

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRISTAGE



13 mai 2022

3. Les étudiant·es reçoivent une confirmation (dossiers complets) de leur admission au concours par courriel le **13 mai 2022**. Seuls les dossiers complets seront retenus.
4. Les entreprises consultent les dossiers des stagiaires du **13 au 20 mai 2022**.

20 mai 2022

5. Le PITCH des entreprises est une rencontre en zoom entre les entreprises et les postulantes qui aura lieu le **20 mai 2022**.
 - a. Les entreprises se présentent et expliquent leur offre de stages.
 - b. Les étudiant·es posent des questions sur les offres présentées.

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRISTAGE



24 mai 2022

6. Les entreprises envoient leur choix de stagiaires/postulant·es à arrimage@polesynthese.com le 24 mai 2022.

26 mai 2022

7. Les stagiaires sont contactés par SYNTHÈSE pour communiquer le choix des entreprises pour une entrevue de confirmation, le 26 mai 2022. Les entreprises rencontrent individuellement les stagiaires/postulant·es.
8. Les stagiaires acceptent ou non l'offre de l'entreprise.
9. Les entreprises et les étudiant·es signent un contrat avec SYNTHÈSE pour garantir la confidentialité des ententes et le respect des règles du concours ARRISTAGE. Dans le cas des stages financés par SYNTHÈSE ou de ses partenaires, un contrat particulier sera prévu ainsi que les modalités des paiements.

RÈGLEMENTS ET DÉROULEMENT

CONCOURS ARRiSTAGE



● Post mortem

10. Au terme du stage, les stagiaires pourront témoigner de leur expérience à l'équipe d'ARRIMAGE afin de valider et d'améliorer le processus du concours.
11. Les étudiantes qui n'auront pas pu se trouver de stage auront la possibilité de consulter un mentor - coach pour parfaire la présentation de leur dossier de candidature pour l'année prochaine.